

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

070878264

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).**

070837856 070837864 070837872 070837880 070837898 070837906 070837914 070837922 070837930 070837948  
070837955 070837963 070837971 070837989 070838003 070869404 070869412 070869420 070869438 070869446  
070869453 070869461 070869479 070869503 070869511 070869529 070869537 070869545 070869552 070869560  
070869578 070875393 070875401 070875419 070875427 070875435 070875450 070875468 070875526 070875534  
070875542 070875559 070875567 070875575 070875583 070875591 070875658 070875724 070875807 070875815  
070875831 070878058 070878066 070878074 070878082 070878090 070878108 070878116 070878124 070878132  
070878140 070878504 070878512 070878520 070878538 070878546 070878553 070878561 070878579 070890806  
070890814 070890822 070890830 070890848 070890863 070890871 070890905 070890913 070890939 070890947  
070890954 070890962 070890970 075934674 075934682 075934690 075934708 075934773 075934781 075934799  
075934807 075934864 075934872 075934880 075934898 075934963 075934971 075934989 075934997 076602155  
076602163 076602197 076602213 076602247 076602262 076602270 076602288 076602304 076602312 076602320  
076602338 076602346 076602353 076602361 076602379 076602395 076602403 076602411 076602429 076602536  
076602544 076602551 076602569 076602577 076602585 076602593 076602601 076602619 076602627 070875872

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).**

070878256 070878272 070878280 070878298 070878306 070878314 070878322 070878330 070878348 070878355  
070878363 070878371 070878389 070878397 070878405 076602528 078917894

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 1 sur 11

### Gutta Percha Points

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Gutta Percha Points

**Code produit :** Gutta Percha Points

**Informations supplémentaires :** Utiliser uniquement pour les soins dentaires - Les personnes sensibles au latex peuvent ressentir une légère réaction.

##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Non déterminé ou non disponible

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**Fournisseur**

Patterson Dentaire Canada Inc.  
1205 boul Henri-Bourassa West  
Montreal (Québec) H3M 3E6  
+1 514-745-4040  
www.pattersoncompanies.com

##### Ligne d'urgence :

**Canada**

CHEMTREC

A l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)

À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (CHEMTREC, 24 heures)

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

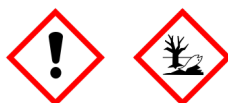
Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

##### Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :**



**Mentions d'avertissement :** Avertissement

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 2 sur 11

### Gutta Percha Points

#### Mentions de danger :

- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- H400 Très toxique pour la vie aquatique
- H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

#### Déclarations de mise en garde :

- P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
- P391 Ramasser les déversements
- P501 Éliminer le contenu et le contenant tel qu'indiqué dans la Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification             | Nom                     | Poids % |
|----------------------------|-------------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>7727-43-7  | Sulfate de baryum       | <7      |
| Numéro CAS :<br>9000-32-2  | Gutta percha            | <19     |
| Numéro CAS :<br>96-69-5    | Lauwinox (Santonox)     | <1      |
| Numéro CAS :<br>SO         | Pigments                | <1      |
| Numéro CAS :<br>1314-13-2  | Oxyde de zinc           | <70     |
| Numéro CAS :<br>25322-68-3 | Poly (oxyde d'éthylène) | <1      |
| Numéro CAS :<br>57-11-4    | Acide stéarique         | <1      |

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 3 sur 11

### Gutta Percha Points

Maintenir les voies ariennes non obstruées  
Consulter un médecin en cas de malaise

#### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes  
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

#### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche  
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

#### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

#### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

### Agent d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

#### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants

### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

### Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion  
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate  
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels  
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 4 sur 11

### Gutta Percha Points

#### Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement  
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection  
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière  
Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.  
Éviter de respirer les poussières  
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.  
Garder le contenant au sec.  
Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| Pays (base juridique) | Substance       | Identification | Concentration autorisée                                                                                                                               |
|-----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Canada                | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> [Stéarates (sauf les stéarates de métaux toxiques)]                            |
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Colombie-Britannique - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> [Stéarates (sauf les stéarates de métaux toxiques)]               |
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 10 mg/m <sup>3</sup> [Stéarates (sauf les stéarates de métaux toxiques), fraction inhalable] |
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 3 mg/m <sup>3</sup> [Stéarates (sauf les stéarates de métaux toxiques), fraction respirable] |
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Ontario - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> [Stéarates (sauf les stéarates de métaux toxiques)]                            |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 5 sur 11

### Gutta Percha Points

| Pays (base juridique) | Substance       | Identification | Concentration autorisée                                                                                                            |
|-----------------------|-----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (sous forme de stéarates)                      |
|                       | Acide stéarique | 57-11-4        | LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 20 mg/m <sup>3</sup> (sous forme de stéarates)                    |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                 |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Alberta - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                                 |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Colombie-Britannique - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                    |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Colombie-Britannique - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                    |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Manitoba - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Manitoba - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                                |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Ontario - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                 |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Ontario - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)                                                                 |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Quebec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 5 mg/m <sup>3</sup> (Fumée)                                                       |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Quebec - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> (Fumée)                                                                       |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 2 mg/m <sup>3</sup> [Fumées et poussières (fraction respirable)]    |
|                       | Oxyde de zinc   | 1314-13-2      | LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup> [Fumées et poussières (fraction respirable)] |

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 6 sur 11

### Gutta Percha Points

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

#### Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|                                                 |                                 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Apparence (état physique, couleur) :</b>     | Pointes coniques                |
| <b>Odeur :</b>                                  | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Seuil d'odeur :</b>                          | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Valeur pH :</b>                              | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Point de fusion / point de congélation :</b> | 80 °C/176 °F                    |
| <b>Point/intervalle d'ébullition :</b>          | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Point d'éclair :</b>                         | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                     | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>        | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Limite d'explosion supérieure :</b>          | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Limite d'explosion inférieure :</b>          | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Pression de vapeur :</b>                     | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Densité de vapeur :</b>                      | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Densité :</b>                                | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Densité relative :</b>                       | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Solubilités :</b>                            | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Température d'autoinflammation :</b>         | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Température de décomposition :</b>           | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Viscosité dynamique :</b>                    | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Viscosité cinématique :</b>                  | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Propriétés explosives</b>                    | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Propriétés comburantes</b>                   | Non déterminé ou non disponible |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 7 sur 11

### Gutta Percha Points

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**Réactivité :**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Stabilité chimique :**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Possibilité de réactions dangereuses :**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Conditions à éviter :**

Aucun connu.

**Matériaux incompatibles :**

Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :**

Aucun connu.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Corrosion/irritation de la peau**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Dommages/irritations oculaires sévères**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau**

**Évaluation :**

Peut causer une réaction cutanée allergique.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité**

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 8 sur 11

### Gutta Percha Points

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                     | Résultat                                                                                                          |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poly (oxyde d'éthylène) | Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition simple - Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. |

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :**

Très toxique pour la vie aquatique

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom           | Résultat                                                        |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|
| Oxyde de zinc | Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 1,1 mg/l - 96 heures |
|               | Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,098 mg/l - 48 heures             |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 9 sur 11

### Gutta Percha Points

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                                          |                                                                                         |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                    | UN3077                                                                                  |
| Nom d'expédition approprié UN            | Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Oxyde de zinc)               |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | 9  |
| Groupe d'emballage                       | III                                                                                     |
| Risques environnementaux                 | Polluant maritime (Oxyde de zinc)                                                       |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 10 sur 11

### Gutta Percha Points

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b> | Aucun(e) |
| <b>Numéro EMS</b>                                   | F-A, S-F |
| <b>Catégorie d'arrimage</b>                         | A        |
| <b>Quantités faisant l'objet d'une exception</b>    | E1       |
| <b>Quantité limitée</b>                             | 5 kg     |

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

|                                                     |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N° UN</b>                                        | UN3077                                                                                |
| <b>Nom d'expédition approprié UN</b>                | Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.<br>(Oxyde de zinc)          |
| <b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>     | 9  |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | III                                                                                   |
| <b>Risques environnementaux</b>                     | Polluant maritime<br>(Oxyde de zinc)                                                  |
| <b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b> | Aucun(e)                                                                              |
| <b>Code ERG</b>                                     | 9 L                                                                                   |
| <b>Quantités faisant l'objet d'une exception</b>    | E1                                                                                    |
| <b>Passager et cargo</b>                            | 400 kg                                                                                |
| <b>Cargo aérien uniquement</b>                      | 400 kg                                                                                |
| <b>Quantité limitée</b>                             | 30 Kg G                                                                               |

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

|            |                         |                |
|------------|-------------------------|----------------|
| 9000-32-2  | Gutta percha            | Non répertorié |
| 1314-13-2  | Oxyde de zinc           | Répertorié     |
| 25322-68-3 | Poly (oxyde d'éthylène) | Répertorié     |
| 57-11-4    | Acide stéarique         | Répertorié     |
| 96-69-5    | Lauwinox (Santonox)     | Répertorié     |

**Liste extérieure des substances (NDSL) :** Non déterminé

**Informations supplémentaires :** Non déterminé

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.20.2017

Page 11 sur 11

**Gutta Percha Points**

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Avertissement :**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**NFPA :** 2-0-0-0

**HMIS :** 2-0-0-0

**Date de préparation initiale :** 11.20.2017

**Fin de la fiche de données de sécurité**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 1 sur 8

### Cônes de papier absorbant

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Cônes de papier absorbant

**Code produit :** Sans objet.



##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Un cône d'obturation non médicamenteux pour procédures endodontiques stérilisé une fois d'une manière approuvée par le fabricant. Il s'agit d'un dispositif à usage unique.

**Utilisations déconseillées :** Utiliser uniquement pour les soins dentaires

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant:

Patterson Companies, Inc.  
1031 Mendota Heights Rd.  
St. Paul, MN 55120  
+1 800-328-5536

##### Ligne d'urgence :

###### CHEMTREC

A l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)

À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (CHEMTREC, 24 heures)

#### SECTION 2 : Identification de danger

**Classification SGH :** Substance ou mélange non dangereux

##### Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :** Aucun(e)

**Mentions d'avertissement :** Aucun(e)

##### Mentions de danger :

##### Déclarations de mise en garde :

Aucun(e)

##### Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

#### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification            | Nom                | Poids % |
|---------------------------|--------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>1344-09-8 | Silicate de sodium | <1      |

**Informations supplémentaires:** Aucun(e)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 2 sur 8

### Cônes de papier absorbant

## SECTION 4 : Mesures de premiers soins

### Description des mesures de premier secours

#### Notes générales :

Aucune information additionnelle.

#### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Maintenir les voies aériennes non obstruées.

#### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau.

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

#### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

#### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

#### Notes pour le médecin :

Aucune information additionnelle.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### Agent d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

#### Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser l'eau comme produit extincteur.

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

### Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Voir Section 8.

### Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 3 sur 8

### Cônes de papier absorbant

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels.

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.  
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

#### Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Aucune limite d'exposition professionnelle indiquée pour le(s) ingrédient(s).

#### Valeur limite biologique:

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Information sur les procédures de suivi:

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage:

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

##### Protection respiratoire:

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.  
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 4 sur 8

### Cônes de papier absorbant

|                                                 |                                                   |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Apparence (état physique, couleur) :</b>     | Pointes coniques blanches                         |
| <b>Odeur :</b>                                  | Inodore                                           |
| <b>Seuil d'odeur :</b>                          | Sans objet.                                       |
| <b>Valeur pH :</b>                              | Sans objet.                                       |
| <b>Point de fusion / point de congélation :</b> | Sans objet.                                       |
| <b>Point/intervalle d'ébullition :</b>          | Sans objet.                                       |
| <b>Point d'éclair :</b>                         | Sans objet.                                       |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                     | Sans objet.                                       |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>        | Sans objet.                                       |
| <b>Limite d'explosion supérieure :</b>          | Sans objet.                                       |
| <b>Limite d'explosion inférieure :</b>          | Sans objet.                                       |
| <b>Pression de vapeur :</b>                     | Sans objet.                                       |
| <b>Densité de vapeur :</b>                      | Sans objet.                                       |
| <b>Densité :</b>                                | Sans objet.                                       |
| <b>Densité relative :</b>                       | Sans objet.                                       |
| <b>Solubilités :</b>                            | Insoluble dans l'eau.                             |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> | Sans objet.                                       |
| <b>Température d'autoinflammation :</b>         | Le produit n'est pas auto-inflammable.            |
| <b>Température de décomposition :</b>           | Sans objet.                                       |
| <b>Viscosité dynamique :</b>                    | Sans objet.                                       |
| <b>Viscosité cinématique :</b>                  | Sans objet.                                       |
| <b>Propriétés explosives</b>                    | Le produit ne présente pas de risque d'explosion. |
| <b>Propriétés comburantes</b>                   | Sans objet.                                       |

### Informations supplémentaires

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

##### Réactivité :

Sans objet.

##### Stabilité chimique :

Stable à température ambiante.

##### Possibilité de réactions dangereuses :

No dangerous reactions known.

##### Conditions à éviter :

Sans objet.

##### Matériaux incompatibles :

Sans objet.

##### Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 5 sur 8

### Cônes de papier absorbant

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 6 sur 8

### Cônes de papier absorbant

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Autres effets indésirables:

Renseignements non disponibles.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| N° UN                         | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 7 sur 8

### Cônes de papier absorbant

|                                              |          |
|----------------------------------------------|----------|
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e) |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e) |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e) |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e) |

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Nom en vrac            | Aucun(e) |
| Type de navire         | Aucun(e) |
| Catégorie de pollution | Aucun(e) |

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### Réglementations du Canada

#### Liste intérieure des substances (DSL) :

|           |                    |            |
|-----------|--------------------|------------|
| 1344-09-8 | Silicate de sodium | répertorié |
|-----------|--------------------|------------|

#### Liste extérieure des substances (NDSL) : non répertorié

## SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 8 sur 8

### Cônes de papier absorbant

NFPA : 0-0-0

HMIS : 0-0-0

Date de préparation initiale : 05.17.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**